CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLIENTS PARTICULIERS

Version 5.3

PRÉAMBULE : IDENTIFICATION DU VENDEUR

CONTAINERS SOLUTIONS, SAS immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 524 473 782, dont le siège est 2 place Montaigne, 44000 Nantes. Téléphone : 02 40 39 19 37. Adresse électronique : contact@containers-solutions.com.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent aux ventes conclues par CONTAINERS SOLUTIONS avec des consommateurs, c'est-à-dire des personnes physiques agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (« le Client »). Elles portent sur la fourniture de modules et constructions modulaires (« les Produits ») et sur les prestations associées figurant au devis : transport, levage, pose, assemblage, raccordement (« les Prestations »). Le Client qui commande pour les besoins de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole est un professionnel ; il est soumis aux CGV Professionnels. Le Client qui agit à d'autres fins est un consommateur ; il est soumis aux CGV Particuliers. Un même devis peut renvoyer aux deux jeux de CGV : seules s'appliquent celles qui correspondent à la qualité du Client.

1.2 Les CGV sont communiquées au Client avant la signature du devis. La signature du devis, sur papier ou par voie électronique, vaut acceptation des CGV. Les conditions particulières figurant au devis prévalent sur les CGV.

ARTICLE 2 : PRODUITS FABRIQUÉS SUR MESURE

2.1 CONTAINERS SOLUTIONS ne vend aux consommateurs que des Produits conçus et fabriqués à la commande, selon les spécifications propres à chaque Client : dimensions, implantation et nombre des ouvertures, cloisonnement et aménagement intérieur, isolation, revêtements, finitions et coloris, équipements électriques, sanitaires, de chauffage ou de climatisation, adaptation au terrain et au lieu d'implantation.

2.2 Ces spécifications sont définies avec le Client et figurent sur le devis et, le cas échéant, sur le plan de fabrication (« bon pour fabrication ») que le Client vérifie, valide et signe avant le lancement de la fabrication. Toute modification demandée après la signature du devis ou du bon pour fabrication fait l'objet d'un avenant et peut entraîner un surcoût et un report du délai.

2.3 Les photos et visuels sont communiqués à titre d'illustration. Les tolérances usuelles de fabrication (dimensions, planéité, légères variations de teinte selon les supports) ne constituent pas un défaut lorsqu'elles n'affectent ni l'usage ni l'aspect du Produit de manière significative.

2.4 Les devis, plans et études remis par CONTAINERS SOLUTIONS restent sa propriété. Le Client s'interdit de les communiquer à d'autres fabricants ou vendeurs pour faire réaliser le même projet.

ARTICLE 3 : DEVIS ET COMMANDE

3.1 Le devis précise les caractéristiques essentielles des Produits et Prestations, le prix total TTC, les modalités de paiement, et la date ou le délai de livraison. Sauf durée différente indiquée, il est valable quinze (15) jours.

3.2 La commande est ferme dès la signature du devis. Les sommes versées d'avance sont des acomptes et non des arrhes : la commande ne peut pas être annulée unilatéralement, sous réserve du droit de rétractation lorsqu'il s'applique (article 4) et des cas prévus par la loi.

3.3 Si le Client souhaite néanmoins annuler une commande ferme, CONTAINERS SOLUTIONS peut, à son choix, en poursuivre l'exécution ou accepter l'annulation. En cas d'annulation acceptée, l'acompte reste acquis à CONTAINERS SOLUTIONS à hauteur des frais engagés à la date de l'annulation (études, fabrication, commandes auprès des fournisseurs, réservation du transport), dont elle justifie ; le surplus éventuel est remboursé au Client.

ARTICLE 4 : DROIT DE RÉTRACTATION

4.1 Conformément à l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. Le Client est informé, avant la signature du devis et sur le devis lui-même, qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation pour les Produits fabriqués selon ses spécifications.

4.2 Lorsque le droit de rétractation s'applique, notamment pour un contrat conclu à distance ou hors établissement portant sur un Produit non personnalisé ou sur des Prestations seules, le Client dispose de quatorze (14) jours pour se rétracter sans motif. Ce délai court à compter de la réception du Produit pour un contrat de vente, et de la conclusion du contrat pour une prestation de services. Le Client notifie sa décision avant l'expiration du délai, au moyen du formulaire figurant en annexe ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique.

4.3 En raison de leur nature, de leurs dimensions et de leur poids, les Produits ne peuvent pas être renvoyés par voie postale. Conformément à l'article L. 221-23 du Code de la consommation, les frais directs de renvoi sont à la charge exclusive du Client : démontage le cas échéant, levage, chargement et transport jusqu'au site désigné par CONTAINERS SOLUTIONS. Le transport, le levage et la mise en place étant inclus dans le prix des Produits, ce coût de renvoi est estimé à **5 000 € HT, soit 6 000 € TTC, par module**. À la demande du Client, CONTAINERS SOLUTIONS organise l'enlèvement, qui lui est alors facturé sur cette base.

4.4 Le Client restitue le Produit au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision. Sa responsabilité est engagée en cas de dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir sa nature, ses caractéristiques et son bon fonctionnement, notamment fixation, ancrage, percement, raccordement ou aménagement.

4.5 CONTAINERS SOLUTIONS rembourse les sommes versées, y compris les frais de livraison initiaux à hauteur du mode de livraison standard, au plus tard quatorze (14) jours après avoir été informée de la décision du Client. Elle peut différer le remboursement jusqu'à la récupération du Produit. Les frais de renvoi à la charge du Client peuvent être déduits du remboursement.

4.6 Si le Client demande expressément que des Prestations commencent avant la fin du délai de rétractation, il verse, en cas de rétractation, un montant proportionnel aux Prestations fournies jusqu'à la communication de sa décision. Le droit de rétractation ne peut plus être exercé pour une Prestation pleinement exécutée avant la fin du délai, lorsque son exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à ce droit.

ARTICLE 5 : PRIX ET PAIEMENT

5.1 Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le transport, le levage, la pose et les autres Prestations sont détaillés sur le devis.

5.2 Sauf conditions particulières au devis, le prix est payable comme suit : acompte de 50 % à la commande ; solde à la livraison, avant le déchargement des Produits ; Prestations sur site à leur achèvement. Pour un contrat conclu hors établissement, aucun paiement ni acompte ne peut être exigé avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de sa conclusion (article L. 221-10 du Code de la consommation).

5.3 À défaut de paiement du solde à la livraison, CONTAINERS SOLUTIONS peut différer le déchargement ; les frais de retour, de nouvelle livraison et d'attente sont alors à la charge du Client. En cas de retard de paiement, les sommes dues portent intérêt au taux légal à compter d'une mise en demeure.

ARTICLE 6 : DÉLAIS ET LIVRAISON

6.1 La date ou le délai de livraison figure sur le devis. Il court à compter de la plus tardive des dates suivantes : signature du devis ou, le cas échéant, validation du bon pour fabrication, encaissement de l'acompte, réception des informations nécessaires à la livraison (accès, supports, autorisations).

6.2 En cas de dépassement de la date ou du délai de livraison, le Client peut mettre CONTAINERS SOLUTIONS en demeure de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable, puis, à défaut, résoudre le contrat dans les conditions des articles L. 216-6 et suivants du Code de la consommation. CONTAINERS SOLUTIONS n'est pas responsable des retards imputables au Client (bon pour fabrication tardif, site non prêt, solde non réglé, modification de commande) ou à un cas de force majeure.

6.3 Le Client garantit que les voies d'accès permettent le passage d'un poids lourd de type semi-remorque, le cas échéant en convoi exceptionnel, et d'un engin de levage. Il vérifie la stabilité du sol, la pente et les obstacles (lignes aériennes, arbres, véhicules), prévoit une zone de déchargement plane et dégagée, obtient les autorisations de voirie et de stationnement nécessaires et transmet à CONTAINERS SOLUTIONS toutes les informations utiles (plan d'accès, photos). Il est présent ou représenté à la livraison.

6.4 Si le déchargement ne peut avoir lieu en raison d'informations inexactes ou du non-respect de ces obligations, les frais de retour et de nouvelle livraison sont facturés au Client à leur coût réel, sur justificatif. Sauf mention différente au devis, une (1) heure de déchargement est comprise dans le prix du transport ; chaque heure d'attente ou de déchargement supplémentaire, entamée, est facturée 144 € TTC (120 € HT). Une date ou un créneau de livraison imposé par le Client donne lieu à un supplément de 300 € TTC (250 € HT). Les dégradations résultant d'un accès non conforme aux informations fournies par le Client restent à sa charge.

6.5 Si le Client ne prend pas livraison à la date convenue, CONTAINERS SOLUTIONS le met en demeure de le faire. Les frais de stockage facturés par le fabricant ou le dépositaire sont dus, sur justificatif, à compter de la mise en demeure. À défaut de prise de livraison dans les deux (2) mois suivant celle-ci, CONTAINERS SOLUTIONS peut résoudre la vente ; l'acompte reste alors acquis à hauteur des frais engagés, dont elle justifie.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

7.1 CONTAINERS SOLUTIONS conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral du prix. Jusqu'à ce paiement, le Client s'interdit de les revendre ou de les transformer, en dehors des travaux de pose prévus au devis.

7.2 Les risques de perte et de détérioration sont transférés au Client lorsque celui-ci, ou un tiers qu'il a désigné, prend physiquement possession des Produits (article L. 216-4 du Code de la consommation). Il est recommandé au Client d'assurer les Produits à compter de cette date.

ARTICLE 8 : RÉCEPTION, RÉSERVES ET PRÉCAUTIONS

8.1 À la livraison, le Client vérifie les Produits en présence du transporteur, porte des réserves précises sur le bon de livraison en cas d'anomalie, prend des photos et en informe CONTAINERS SOLUTIONS dans les meilleurs délais. Ces formalités facilitent le traitement de la réclamation ; elles ne privent pas le Client de ses garanties légales.

8.2 Les Produits sont manipulés par des engins de manutention. Les traces superficielles de manutention (micro-rayures, légères marques) font l'objet, le cas échéant, d'une retouche par CONTAINERS SOLUTIONS.

8.3 Le transport par la route génère des vibrations. Sauf mise en service prévue au devis, le Client fait vérifier et resserrer, avant toute mise en service, les raccords de plomberie et d'électricité. Il vérifie le réglage des portes et fenêtres, qui peut être affecté par le transport, et retire les films de protection dans les sept (7) jours suivant la livraison.

ARTICLE 9 : SITE, AUTORISATIONS ET POSE

9.1 Le Client réalise ou fait réaliser, avant la livraison, les supports des Produits (plots, longrines, dalle) et les réseaux en attente. Les supports sont de niveau, adaptés à la charge et conformes au plan ou aux préconisations transmis par CONTAINERS SOLUTIONS, et à défaut aux règles de l'art. CONTAINERS SOLUTIONS ne répond pas des désordres résultant de supports non conformes.

9.2 Sauf mission confiée à CONTAINERS SOLUTIONS au devis, le Client obtient les autorisations d'urbanisme nécessaires (déclaration préalable, permis de construire) et vérifie que son projet respecte les règles applicables à son terrain. CONTAINERS SOLUTIONS lui fournit les plans et documents techniques utiles à sa demande.

9.3 Les Prestations sont exécutées conformément au devis. À leur achèvement, un procès-verbal de réception est établi contradictoirement à la demande de l'une ou l'autre partie, avec ou sans réserves.

9.4 Sauf mention expresse au devis, ne sont pas compris dans le prix : le terrassement et les supports, les réseaux et raccordements définitifs (électricité, eau, évacuations), les autorisations d'urbanisme, les attestations de conformité (Consuel, mise en service de la climatisation) et l'évacuation des déchets.

9.5 Pour un module destiné à l'habitation, le Client vérifie les règles applicables à son projet (urbanisme, réglementation thermique et énergétique, assainissement). Les installations électriques sont réalisées conformément à la norme NF C 15-100 ; l'attestation de conformité (Consuel), nécessaire au raccordement au réseau, et la mise en service par le gestionnaire de réseau ne sont pas comprises, sauf mention au devis. CONTAINERS SOLUTIONS remet sur demande les plans, notices et fiches techniques utiles à ces démarches.

ARTICLE 10 : GARANTIES LÉGALES ET COMMERCIALE

10.1 Garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation). Le Client dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas de défaut de conformité. Durant ce délai, il n'est tenu d'établir que l'existence du défaut, et non sa date d'apparition. Il a droit à la réparation ou au remplacement du Produit sans frais, dans un délai de trente (30) jours suivant sa demande ; à défaut, ou si la mise en conformité est impossible ou disproportionnée, il peut obtenir une réduction du prix ou la résolution du contrat.

10.2 Garantie des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil). Indépendamment de la garantie de conformité, le Client peut agir dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice et choisir entre la résolution de la vente et une réduction du prix.

10.3 Garantie commerciale. En complément et sans préjudice des garanties légales, CONTAINERS SOLUTIONS garantit les Produits neufs contre les défauts de fabrication pendant la durée indiquée au dossier technique ou, à défaut, pendant douze (12) mois, à compter de leur livraison, par réparation ou remplacement des pièces défectueuses. Les équipements de marque bénéficient en outre de la garantie de leur fabricant. Cette garantie commerciale ne couvre pas les désordres résultant de l'usure normale, d'un défaut d'entretien (gouttières, descentes d'eaux pluviales, joints, ventilation), de la condensation liée à une ventilation ou un chauffage insuffisants, de supports non conformes, de modifications, réparations ou déplacements réalisés par un tiers, de la corrosion des arêtes coupées non traitée, des variations de teinte dans une même référence RAL, des ondulations de surface des panneaux sandwich inhérentes au matériau, ou du bris de vitrage. Elle suppose le respect de la notice d'utilisation et d'entretien remise au Client : retrait des films de protection et réglage des portes et fenêtres dans les sept (7) jours suivant la livraison, ventilation suffisante, essai des installations sanitaire et électrique avant tout travail de finition, interventions sur les installations confiées à des professionnels qualifiés, aucune modification de la structure, de l'isolation ou des installations sans accord écrit de CONTAINERS SOLUTIONS. Elle ne couvre pas la dépose et la repose des finitions réalisées par le Client.

10.4 Toute demande est adressée à CONTAINERS SOLUTIONS par écrit, avec photos et description du désordre. Lorsqu'une intervention demandée par le Client révèle un désordre qui ne relève d'aucune garantie, les frais de déplacement et de main-d'œuvre lui sont facturés selon un tarif communiqué et accepté avant l'intervention.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

11.1 CONTAINERS SOLUTIONS n'est pas responsable des dommages résultant du fait du Client, notamment d'informations inexactes sur le site, d'un défaut d'entretien ou d'une utilisation non conforme, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure.

11.2 Constituent notamment des cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, les intempéries empêchant le transport ou le levage (tempête, vents supérieurs à 70 km/h, gel, neige, inondation), les grèves et blocages des transports, les épidémies et les décisions administratives. L'exécution est alors suspendue ; si l'empêchement dure plus de trois (3) mois, chaque partie peut résoudre le contrat et les sommes versées sont restituées, déduction faite de la valeur des Produits et Prestations déjà fournis.

ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du Client sont traitées par CONTAINERS SOLUTIONS pour la gestion de sa commande, de la livraison, des garanties et de la relation commerciale. Elles sont conservées pendant la durée de la relation, puis pendant les durées de prescription légales, et ne sont communiquées qu'aux prestataires intervenant dans l'exécution de la commande (fabricant, transporteur, poseur). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, qu'il exerce par courrier électronique à contact@containers-solutions.com. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

13.1 En cas de litige, le Client adresse d'abord une réclamation écrite à CONTAINERS SOLUTIONS. Les parties recherchent une solution amiable avant toute action en justice.

13.2 Les CGV sont soumises au droit français. Le Client peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou toute autre juridiction compétente selon le droit commun.

ANNEXE : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, dans les cas où ce droit s'applique (article 4.2).

À l'attention de CONTAINERS SOLUTIONS, 2 place Montaigne, 44000 Nantes – contact@containers-solutions.com :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ou la prestation de services ci-dessous :

Commandé le : Reçu le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Date : Signature (en cas de notification sur papier) :